

Département du NORD
Arrondissement de DUNKERQUE
Canton d'HAZEBROUCK
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 032_2024

Séance du lundi 24 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le lundi vingt-quatre juin à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement en salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 17 juin 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Franky SALON, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Mme Justine DURETETE, conseillère municipale, ayant donné procuration à M. Clément WALBROU ;
Mme Virginie VASSEUR ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h30

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :



**OBJET : SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
FLANDRE-LYS – VOIRIE.**

VU :

Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16 V ;

La délibération du 28 mars 2019 relative à l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel (dénommé 2019/75), aide à l'investissement des communes membres modifiée par délibération du Conseil communautaire en date du 18 juin 2020 ;

La délibération du Conseil communautaire n°2020D051 - Finances, mutualisation, transferts de charges - Attribution d'un Fonds de Concours aux communes membres, dénommé Mandat 2020-2026/01 en date du 15 octobre 2020 ;

La délibération du conseil communautaire de la CCFL n °2021D130 en date du 29 juin 2021 portant modification des conditions d'attribution du fond de concours aux communes membres ;

La nécessité d'effectuer les reprises d'enrobées ;

La nécessité d'effectuer des renforcements de trottoir ;

La nécessité de changer une tête de pont ;

La nécessité d'acquérir et de poser des potelets et poteaux ;

Un premier devis permet d'estimer le montant de ces dépenses à 35 383.10 € et sollicite un fonds de concours à 17 691.55€

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Eddy ROLIN, Maire-Adjoint ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **SOLLICITER** le fonds de concours auprès de la CCFL pour les dépenses liées à la voirie ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURU
Maire d'

